

RENAULT TRUCKS SAS

Description du véhicule 24GPA5

GENERALITES

- 1 Constructeur : RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON - 69802 - SAINT PRIEST
3 Marque : RENAULT
4 Désignation commerciale : PREMIUM
5 Catégorie internationale : N3
6 Genre : TRR ou châssis-cabine pour TRR
7 Type : 24GPA5

Variante(s) :

- RC2 (Cabine "route" courte)
RL2 (Cabine "route" longue)
RH2 (Cabine "route" longue, pavillon pleine hauteur)

Version(s) :

- E1 : 7,1 t sur essieu 1 - 13 t sur essieu 2
-- E3 : 8 t sur essieu 1 - 13 t sur essieu 2
-- E20 : 9 t sur essieu 1 - 13 t sur essieu 2

35 -- : empattement 3,495 m

37 -- : empattement 3,695 m

39 -- : empattement 3,895 m

Nota : le montage d'une suspension pneumatique sur l'essieu 2 génère une augmentation de l'empattement de 5mm

1.1 Décodage des TVV : sans objet

1 Puissance administrative : 29 CV

CONSTITUTION GENERALE

Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.

1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2

1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.

Dimensions des pneumatiques :

	Pour versions	-- E1	-- E3	-- E20
MONTE UNIFORME				
Sur essieux 1 et 2	315/80 R22,5 156/150 K	X	X	
Sur essieux 1 et 2	13 R22,5 156/150 G	X	X	
MONTE MIXTE				
Sur essieu 1	385/65 R22,5 160K	X	X	X
Sur essieu 2	315/80 R22,5 156/150 L			
Sur essieu 1	385/65 R22,5 160K	X	X	X
Sur essieu 2	13 R22,5 156/150 G			

Sont admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :

- indice de charge égal ou supérieur à ceux figurant ci-dessus.

- Indice vitesse égal ou supérieur à G

Nota : les véhicules étant équipés de l'EBS, un changement de dimensions de pneumatiques entraîne obligatoirement un re-paramétrage de l'électronique de freinage

Constitution du châssis ou de la coque : longerons et traverses en tôle d'acier.

1 Section des longerons : 300x90 - épaisseur : 7 ou 8.

Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.

Emplacement de la cabine de conduite : avancé

MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :

19000

Masse en charge maxi ensemble en service dans l'Etat (PTRA) :

2 Avec remorque équipée d'un freinage à inertie :

22500

2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite

de celui indiqué en 2.2.1.2 :

3500

1 Avec système de freinage de remorque :

40000 - 44000(1)

(1) 44000 kg uniquement lorsque le véhicule circule avec une semi-remorque attelée, de genre SREM carrosserie PTE CONT ou SRTC

Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le

couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1

du Code de la Route :

Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :

19000

Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :

pour véhicules avec frein de parc sur essieu 2 uniquement

50000

pour véhicules avec frein de parc sur essieux 1 et 2

60000

Masse en charge techniquement admissible :

19000

Charges maximales admissibles :

Versions :

Sur l'essieu 1 :

-- E1
7100

Sur l'essieu 2 :

-- E3
8000

Voie avant :

-- E20
9000

Voie arrière :

de 2,008 à 2,109

Empattement :

1,836

3,495

3,695

3,895